

* Prescription
 du 17 novembre 2020
 * Arrêté de la commune
 du 15 mai 2021
 * Approuvé
 Délibération du conseil municipal
 du 17

MODIFICATIONS REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1	
2	
3	
4	
5	
6	

SPP D'AMENAGEMENT DES RESEAUX EAU
 DE LA COMMUNE D'AUBIAT
 49 rue des Saïns
 42100 Combrailles
 Tél. 04 77 34 28 45
 Fax. 04 77 34 28 45
 EMAIL: SPP.DESSEIGN@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DU PUY DE DOMIE
 commune de :
AUBIAT
 ECHELLE:
 1/5000
1.10

Note importante: seuls les tronçons de canalisations
 d'eau et d'assainissement sur les terrains privés
 constituent une servitude.

PLAN LOCAL D'URBANISME
-plan des servitudes d'utilité publique-
est du territoire



- A4** Servitudes relatives à l'implantation des canalisations électriques
- T1** Servitudes relatives aux chemins de fer
- A5** Servitudes attachées aux conditions publiques d'eau
- A5** Servitudes attachées aux conditions publiques d'assainissement